

Audomarois : sept communes s'engagent dans le concept des voisins vigilants

PUBLIÉ LE 10/11/2013 Par AMÉLIE LAROZE

Sept communes de l'Audomarois viennent de rejoindre le programme des voisins vigilants. Ce qui élève à treize le nombre de communes de l'arrondissement de Saint-Omer qui y participent.



« C'est un dispositif original de pluri-communalité, souligne le colonel Bisognin. Une première dans le Pas-de-Calais. » Moringhem, Tatinghem, Helfaut, Houlle, Moulle, Serques et Heuringhem rejoignent Aire-sur-la-Lys et Audruicq, déjà inscrites dans ce projet depuis 2011 et 2012.

Le concept des voisins vigilants permet aux gendarmes de profiter des informations d'habitants identifiés : les référents. « Un tel système peut être mal perçu ou mal utilisé », prévient Gilles Louf, maire de Tatinghem. Pour éviter les dérives, dix-huit habitants des sept communes signataires du protocole ont bénéficié d'une formation de deux heures au sein de la gendarmerie de Saint-Omer.

Le protocole signé par les sept maires précise les droits et devoirs des voisins vigilants. « Les référents sont chargés de veiller plutôt que de surveiller. »

Ces habitants ont pour consigne de prévenir les gendarmes lorsqu'ils observent des comportements inhabituels dans leur environnement : un véhicule douteux et inconnu, une fenêtre restée ouverte alors que les habitants sont absents, du démarchage à domicile suspect, etc. « Ce dispositif intervient dans un contexte de prévention, de dissuasion et de répression. »

Recréer du lien social

« *C'est un peu comme avant, lorsque tout le monde se connaissait dans le village ou dans le quartier.* » Le sous-préfet Christian Abrard fait état de l'impact des voisins vigilants à Aire-sur-la-Lys et Audruicq, où deux et neuf référents veillent au bien-être de leur quartier. « *On s'est aperçu que ce concept recrée du lien social, notamment avec les nouveaux venus.* »

Pas question donc que les voisins vigilants ne se transforment en justiciers. Le référent observe et prévient. Les gendarmes évaluent la situation et interviennent si nécessaire. « *Je préfère avoir plus d'appels que pas assez. Ensuite nous ferons le tri des informations* », rappelle le colonel.

D'ici quelques semaines, chaque commune recevra un panneau jaune avec un œil dessiné, le symbole indiquant la présence de voisins vigilants. Les perturbateurs potentiels sont prévenus.